

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS
SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE
ÉTATS-UNIS

1 an	6 mois	3 mois
fr. 20	11	6
36	19	10

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LE DIVORCE EN SUISSE

Nous avons, l'autre jour, laissé passer sans observation le chiffre des divorces dans le canton de Genève. Il est de 73 en tout, c'est-à-dire autant que dans le canton de Vaud, qui est deux fois plus peuplé. La proportion des divorces aux mariages a été, dans le canton de Genève, de 8,30 0/0.

Mais si l'on réfléchit que, dans ce canton, sur une population d'environ 100,000 âmes, il y a 35,500 étrangers, qui pour la plupart ne peuvent pas se divorcer, parce que le divorce ne serait pas reconnu dans leur pays d'origine, on est amené à conclure que les 65,000 ou 70,000 habitants qui peuvent user du divorce en ont singulièrement abusé. En tenant compte de cette circonstance, nous ne croyons pas pouvoir évaluer à moins de 11 à 12 0/0 la proportion des divorces aux mariages dans la population protestante. Ce qui place Genève immédiatement à côté d'Appenzell (Rh.-Ext.).

A Genève, comme dans les autres cantons protestants, l'influence dissolvante de la loi fédérale se fait sentir. La proportion des divorces aux mariages avait été de 6,57 0/0 en 1876; elle était descendue à 5,52 en 1877, mais pour se relever en 1878, où elle a été de 8,30 0/0. Cette augmentation si considérable est-elle le résultat du nouvel esprit inculqué aux tribunaux par la réorganisation à laquelle a présidé M. Carteret?

L'influence du tribunal est grande, en effet, par la manière plus ou moins large d'appliquer l'article 47 de la loi fédérale. M. Paul, de Genève, l'a démontré par des publications et par des conférences dont le souvenir n'est point perdu à Fribourg. Ces conférences tendaient à demander l'abrogation de cet article 47, aux termes duquel le tribunal peut prononcer le divorce sans aucune cause déterminée, quand il estime que le lien conjugal est profondément atteint.

C'est une trop grande marge laissée à l'arbitraire des tribunaux et à l'appréciation des juges.

Le bureau fédéral de statistique, qui combat l'abrogation de l'article 47, convient que cet article a été mal appliqué, et un peu par la faute des tribunaux supérieurs. Voici comment s'exprime le bureau fédéral :

« La statistique ne peut pas savoir s'il est toujours fait une juste application de l'article 47. Tout ce que nos chiffres nous apprennent, c'est que, sur 1143 demandes de divorce déposées au parquet, 943 ont déjà abouti définitivement en première instance, et 93 en instance supérieure, de sorte que sur 11 actions en divorce intentées, il y en a 10 qui atteignent leur but. Une demande en divorce a donc 10 chances sur 11 de réussir, et cette proportion ne laisse sans doute pas que d'exercer son influence sur le nombre de ces demandes.

« Lorsque nous voyons en outre que, sur 107 jugements en dernière instance, il y en a 26, soit près du quart, qui modifient l'arrêt de l'instance inférieure, et que sur ces 26, il y en a 21 qui le modifient dans le sens de la séparation; il nous est permis de supposer que, lorsqu'il y a hésitation de la part du tribunal de première instance (et que de cas prétexté à l'hésitation!), celui-ci sera tenté de décider dans le sens du divorce, afin de ne pas voir son jugement réformé par l'instance supérieure »

Conclusion : l'art. 47 met le divorce à la portée de qui en veut, même sans motifs sérieux. Et le bureau fédéral de statistique, qui se plaint de l'excès des divorces, fait ce plaidoyer pour prouver qu'il ne faut pas abroger l'art. 47. C'est une manière de raisonner à laquelle nous avouons ne rien comprendre.

Le bureau de statistique n'est plus dans son domaine, quand il essaie de se servir des chiffres pour soutenir des thèses juri-

diques. Il nous dit, par exemple, que le principe inscrit à l'art. 47 de la loi fédérale, se trouvait déjà inscrit dans les codes civils de Zurich, de Berne, de Schaffhouse, d'Appenzell (Rh.-Ext.); or, ces cantons étaient ceux qui avaient déjà le plus de divorces. Preuve qu'en laissant au juge la faculté de dissoudre, au gré de son appréciation, les liens du mariage, on avait déjà dans ces cantons sapé les bases de la famille.

Mais, poursuit le bureau fédéral, dans ces cantons aussi, le nombre des divorces s'est singulièrement accru par l'application de la loi fédérale. — L'objection ne nous paraît pas sérieuse, et pour plusieurs motifs. On oublie que les habitants de ces cantons, mais ressortissants d'autres cantons où le divorce n'existait pas ou était soumis à des règles plus restrictives, ne pouvaient provoquer une dissolution du mariage, qui n'aurait pas été reconnue dans le canton d'origine.

L'article 47 n'est d'ailleurs pas la seule disposition qui ait étendu en Suisse les facilités de se divorcer. Les législations de la plupart des cantons interdisaient, quand le divorce était prononcé pour adultère, le mariage de la partie coupable avec son complice. C'était un frein puissant au divorce, en même temps qu'un hommage rendu à la moralité publique. La loi fédérale a supprimé cet empêchement, de sorte que ce qui était un obstacle auparavant, est devenu un moyen. Il n'en fallait pas tant pour donner carrière aux mauvais penchants du cœur.

CORRESPONDANCES

Procès de Stabio.

Stabio, 1^{er} mars.

Les débats ont recommencé aujourd'hui

dent aux comités des diverses localités de l'Etat pontifical :

S'opposer à tout mouvement non organisé par le parti du gouvernement italien. Ne pas trop chanter victoire à propos du départ des Français, ce qui pourrait bien le retarder. Ne jamais se lasser de salir (*sic*) le prêtre qui gouverne Rome. Employer tous les moyens, même les plus absurdes; parler du brigandage, de la mauvaise administration de l'Etat, du discrédit dans lequel est tombé le pouvoir pontifical, etc.; ne tenir aucun compte des démentis, car ils ne détruisent jamais la première impression;

Aussitôt après le départ des Français, faire éclater avec discrétion toutes les bombes morales. Il y en a deux principales: la calomnie et la presse clandestine. Les employer sans se soucier des démentis.

Eviter par-dessus tout de compromettre le gouvernement italien. Ne pas se décourager s'il désavoue et condamne ce qui se passe à Rome: c'est dans son programme.

Lorsque tout aura été convenablement préparé, se soulever, mais en respectant la personne du pape s'il se trouve encore à Rome, ce qui est peu probable.

Travailler l'armée indigène, sur la frontière surtout; quant à l'élément étranger, l'effrayer.

En tout et partout, ordre, respect aux propriétaires, aux opinions et à la religion.

Nous sommes avertis; mais comment déjouer tous ces projets machiavéliques?

à 8 heures et demie du matin. M. Varena, avocat du groupe radical de la défense, déclare se pourvoir en cassation contre la méthode employée par la Chambre criminelle pour la formation de la liste supplémentaire des jurés; à son avis, ne peuvent pas y figurer les citoyens qui ont leur domicile réel au delà du Genere. En outre, il demande la radiation du nom de M. Gianetta, car la charge de chef de section qu'il remplit fait de lui un véritable fonctionnaire administratif, auquel la procédure défend de siéger dans un jury.

La question est vivement discutée. M. Respini, défenseur du prévenu Catenazzi, soutient, au contraire, que les chefs de section ont toujours été considérés comme étrangers à l'administration publique et, qu'en tout cas, l'exception est tardive; de plus, il se plaint de la facilité excessive avec laquelle MM. les avocats des prévenus Mola et consorts suscitent des obstacles qui entravent, sans aucun avantage, la marche du procès.

Enfin, l'instance Varena est repoussée à l'unanimité par la Cour.

Un an ensuite aux récusations des jurés après lesquelles le jury est au complet; mais comme il faut attendre l'arrivée des nouveaux élus, la suite des opérations est renvoyée à demain. P. S.

CONFÉDÉRATION

Quant à la date de la mise en exploitation de la ligne du Gothard, l'achèvement du grand tunnel dans le terme prévu par la convention avec Favre n'a plus la même importance pour la compagnie elle-même, attendu que les lignes d'accès au tunnel ne pourront être achevées elles-mêmes qu'à la fin de mai 1882; à ce point de vue elle a fait à l'entreprise une notable concession en lui accordant, par la convention complémentaire du 5 mai 1879, le droit d'exploiter à ses frais le tunnel jusqu'à l'ouverture des lignes d'accès.

M. Kænnyves est d'avis que la compagnie devrait se contenter de l'achèvement du tunnel au 1^{er} octobre 1880 pour une seule

LA SEMAINE-SAINTE. — MISSIONS DONNÉES AU PEUPLE ROMAIN.

Rome, le 2 avril 1866

« A M^{me} la Comtesse de***

« Je t'écris de Rome, ma bien-aimée sœur, où je suis venu passer les jours de la Semaine-Sainte. Je ne saurais te dire la joie que j'ai éprouvée en retrouvant ma chère Rome et les solennités de la Semaine-Sainte auxquelles nous assistons ensemble, l'année dernière, avec ton cher mari, m'ont paru avoir encore plus de charme qu'à l'ordinaire par les souvenirs qu'elles me rappelaient. En ce moment, la campagne est ravissante, le printemps commence à paraître, les prairies sont émaillées de fleurs, les arbres se couvrent de feuilles, les oiseaux gazouillent et les abeilles commencent à bourdonner, le ciel est si pur et le soleil si radieux! mais le printemps de Rome a pour moi plus d'attrait: j'ai revu mon Colisée, déjà paré comme pour une fête; le Pincio, dont les lilas commencent à fleurir, me fait revoir ma Rome entière; la villa Borghèse est toujours ravissante; mes sanctuaires et mes églises m'offrent toujours leurs trésors de grâces et les souvenirs de leurs grands et immortels saints. Il n'y a pas jusqu'à ce bon peuple romain que j'ai revu avec plaisir; j'aimais à le retrouver toujours noble et libre, toujours railleur et lent, toujours dévoué à Dieu et à son pape.

« Je t'avouerai qu'à cet égard j'ai eu d'agréables surprises. Je suis arrivé à Rome la

70 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Le 27 novembre

FROSINONE.

Que dire des jeunes filles à la fontaine? C'est l'inépuisable motif des peintres. Quand elle descendent puiser de l'eau hors de la ville, elles portent leur conque, de forme charmante, appuyée sur la hanche; quand elles remontent, la conque est sur la tête; avec de tels tableaux sous les yeux on regrette peu l'absence de toute fontaine dans l'enceinte de la ville.

VI
ANNÉE 1866.

Arrivée de nouveaux Zouaves. — Le Comité national. — La Semaine-Sainte. — Missions données au Peuple. — Une fleur du Colisée. — Sainte Catherine de Sienna. — Sainte Marie sopra Minerva. — Le Palais des Césars. — Souvenirs piémontais. — Souvenirs chrétiens. — Le Pape à Ostie. — Sacre de Metz de Mérode. Archevêque de Mytilène. — La Prusse et l'Autriche. — L'Italie et Venise. — Les Brigands Napolitains et les Brigands Piémontais. — *Andriotti*. — *Cipriani*. — *Doria il Frate*. — Dévouement au Pape. — La Légion d'Antibes à Rome. — Le P. de Villefort. — Pie IX et les Officiers de l'Armée Française. — Le retour des Zouaves à Rome. — Pasquin et Marforio. — Les Jeunes Révolutionnaires. — M^{lle} Leantard.

Le 12 janvier 1866

ARRIVÉE DE NOUVEAUX ZOUAVES. — LE COMITÉ NATIONAL.

Pendant que la Révolution s'appête et se dispose à profiter du départ des troupes françaises pour agiter Rome et s'en emparer, les fils de l'Eglise arrivent plus nombreux et plus dévoués pour défendre le Saint-Père. Avant-hier, cent nouveaux zouaves se sont enrôlés sous la bannière pontificale. D'un autre côté le pape cédant aux instances du gouvernement impérial qui lui offrait une armée de huit ou dix mille hommes, a accepté mille volontaires Français pris dans l'armée.

En attendant le comité s'est chargé de nous faire connaître ses desseins: ils sont infâmes. La Révolution est sauvage et hypocrite. Voici en substance ce qu'ils deman-

voie, qui pourrait être aussitôt utilisée pour la circulation des marchandises au moyen des wagonnets employés pour les travaux; cette circulation pourrait parfaitement s'opérer, tandis que l'on travaillerait sur l'autre côté du tunnel à la pose de la seconde voie. Pendant l'hiver, nombre de personnes emprunteraient en outre le passage du tunnel pour éviter celui du col du Gothard encombré par les neiges, et dès le printemps de 1882 le tunnel lui-même, avec ses deux voies, serait à la disposition de la compagnie. M. Koenyngs s'en réfère à cet égard à l'ingénieur système de construction adopté par M. Kauffmann, inspecteur du Gothard, pour les tunnels des lignes d'accès; en effet, elle est combinée de telle sorte que n'ayant d'abord qu'une seule voie, le tunnel est construit de manière à pouvoir en recevoir plus tard une seconde sans apporter pour cela le moindre trouble dans l'exploitation de la ligne.

On télégraphie de Gœschenen à la Nouvelle Gazette de Zurich, en date du 1^{er} mars: « L'entrée du tunnel est toute décorée de trophées formés avec les outils et appareils de perforation. Le bureau de l'entreprise est ornée d'une inscription en l'honneur de Favre.

« De simples ouvriers qui ont sur leur table le portrait de cet homme de génie, l'ont couronné de verdure.

« Cette allégresse n'a rien du caractère officiel; elle est toute spontanée de la part de la population ouvrière.

« Ce soir, illumination du tunnel à la lumière électrique, flammes de Bengale, feux d'artifice. »

Le Conseil fédéral vient de rejeter un recours de fabricants de tabacs du canton de Vaud qui, invoquant l'art 31 de la Constitution fédérale, lequel proclame le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, ont protesté contre la loi vaudoise du 22 décembre 1878, imposant la vente en détail du tabac. Le Conseil fédéral a accompagné sa décision des considérations suivantes:

« L'art. 31, lettre c, de la Constitution fédérale autorise les cantons d'établir des impôts sur l'exercice d'une industrie, pourvu que le principe de la liberté de commerce et d'industrie demeure sauvegardé. Il serait porté atteinte à ce principe, si les dispositions contre lesquelles le recours est dirigé, créaient un privilège en faveur de quelques-uns ou si elles étaient de nature à constituer un obstacle réel à l'exercice de l'industrie dont il s'agit.

« Or, tel n'est pas le cas en l'espèce. « La taxe, s'appliquant à tous les marchands en détail, indistinctement, ne viole point l'égalité des citoyens devant la loi.

« Le montant en est relativement peu élevé, si on le compare aux impôts perçus dans les autres pays; il n'est, en tout cas, pas de nature à entraver notablement la vente du tabac au détail. »

M. Meyer, ingénieur en chef de la Suisse occidentale, a été nommé suppléant du Con-

seil de l'Ecole polytechnique, en remplacement de M. Planta démissionnaire.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — On lit dans le Pays:

« La commission d'examen pratique nommée par le gouvernement pour l'admission des ecclésiastiques catholiques dans le ministère bernois, est composée de M. Antoine, juge d'appel, comme président, de MM. Chèvre, curé doyen à St Ursanne, Fiala, révérend chanoine à Soleure, Hornstein, curé-doyen à Porrentruy; — et de MM. Herzog, professeur à la faculté vieille-catholique de Berne, Migy, curé vieux-catholique à Laufen et Mirlin, curé vieux catholique à St Imier.

« Nous sommes déjà en mesure d'annoncer que M. Antoine a absolument décliné la dignité assez originale qu'on lui veut décerner. Nous ignorons le motif qui a dicté le refus de l'honorable magistrat; mais il est certain qu'il n'est pas difficile à un laïc de comprendre qu'il n'est guère qualifié pour présider une commission théologique, tout entière composée d'éléments ecclésiastiques. M. Antoine ne pouvait raisonnablement se mettre à la tête de son... évêque. Il a le bon goût de le sentir, tout en ayant également l'indépendance de le dire à ceux qui auraient dû le sentir avant lui!

« Quant aux membres ecclésiastiques de la commission, il est à croire qu'ils ne tarderont pas à manifester eux-mêmes leur sentiment. Avant tout, ils chercheront sans doute à savoir si l'on entend que cette commission doive siéger, les sept membres réunis, et examiner indistinctement les ecclésiastiques de l'une et de l'autre confession.

« Telle ne peut être l'intention du conseil exécutif, car de même que des pasteurs protestants n'auraient certainement point l'indélicatesse de consentir à examiner des ecclésiastiques catholiques et à se prononcer sur leur admission ou leur non-admission dans le clergé bernois; de même des prêtres catholiques sauraient respecter les croyances et les susceptibilités naturelles d'une confession étrangère, et n'agréeraient aucun poste qui leur donnerait quelque droit d'immixtion dans les affaires de cette confession.

« Or, la situation est la même en ce qui concerne les catholiques et les vieux catholiques: ce sont deux confessions distinctes, fort distinctes; et c'est pourquoi nous sommes fondés à croire que, dans la pensée du gouvernement, il ne saurait y avoir confusion. Il est à supposer que la commission d'examen se subdivisera en deux sections égales, dont l'une procédera à l'examen des ecclésiastiques catholiques, et l'autre des candidats vieux-catholiques. De la sorte, les droits de chacun sont sauvegardés, et aucune confession n'est avantagée au détriment de l'autre.

« Même dans cette hypothèse, nous déclarons, toutefois, ignorer les intentions des très-honorables membres du clergé catho-

luis tombant à genoux sur l'estrade élevée qui sert de chaire en Italie, il a dit à peu près ceci:

« Mes frères, la Vierge vous présente son fils, le Christ, qui a, comme elle, pardonné à ses ennemis. Elle vous demande d'imiter cette vertu héroïque du pardon, afin que vous soyez pardonnés vous-mêmes. Et moi, je m'agenouille devant vous, et je vous adjure, au nom de cette Mère si tendre, de ce Christ adorable, de vous pardonner les uns aux autres. Vous êtes mes enfants spirituels, je vous connais tous; je sais que parmi vous il y en a qui ne s'aiment pas, qui vivent en disputes continuelles, qui portent par là le désespoir dans leurs familles. Quand vous serez rentrés dans vos maisons, ce soir, vous entendrez à la fois les cloches de cette église, celles de Saint-Pierre et celles de Sainte-Marie Transpontina. A ce moment, je vous en supplie, n'écoutez que la voix de Jésus et de Marie, qui disent à votre cœur: pardonnez. Que les ennemis se rapprochent, que les mains pressent les mains, que les fronts touchent les fronts, et plus de haine, plus de querelles, mais la paix et l'amour de Jésus-Christ soient avec nous. »

« De nombreux témoins racontaient le lendemain que ce quartier avait offert le soir le plus émouvant spectacle.

« Je ne te décrirais pas les fêtes que tu connais: toujours la même affluence de peuple à la chapelle Sixtine et toujours ses insupportables anglaises envahissant tout, voulant être aux premières places.

(A suivre.)

que si opinément investis de cette pénible charge, et nous réservons le jugement de qui seul a droit, aux yeux des catholiques, de trancher la question. »

— M. Bühlmann, ancien intrus à Grellingue, publie une déclaration par laquelle il fait savoir qu'il séjourne depuis environ trois semaines à Einsiedeln, qu'il désire se réconcilier avec son évêque légitime et ensuite se rendre en Amérique pour y reprendre, si on lui accorde cette faveur, les fonctions du ministère.

Si M. Bühlmann est sincère, tant mieux pour lui!

— Le conseil de paroisse de Wahlen vient d'être renouvelé dans un sens entièrement catholique. Les candidats schismatiques sont restés d'une soixantaine de voix en arrière.

Vaud. — Lundi soir, vers dix heures, un incendie de peu d'importance a eu lieu à Vuillens, district d'Orbe.

Genève. — Lundi, vers 7 heures d'un soir, une scène sanglante a mis en émoi les habitants des Eaux-Vives. Au moment où un menuisier depuis longtemps domicilié dans la commune et d'un caractère tout à fait inoffensif, nommé Jean Claude Graffaz, Suvoisien d'origine, rentrait à son domicile aux Volandes, il a été brusquement assailli par un individu, qui lui a porté plusieurs coups de couteau.

Cet individu, nommé J. Della Torre, originaire de Côme, demeurait dans la même maison que Graffaz; il paraît que des querelles de ménage entre leurs femmes avaient eu pour conséquence un soufflet donné par Mme G. à Mme D., et que le sang italien de Della Torre s'en était échauffé jusqu'à le porter à un homicide.

Le malheureux G., après cette agression inattendue, s'était rendu aussitôt des Volandes jusqu'à la mairie des Eaux-Vives pour déposer une plainte, sans se rendre exactement compte de la gravité des coups qui lui avaient été portés. Arrivé à la mairie il s'affaissa à bout de forces et épuisé par la perte de son sang. On appela aussitôt M. le Dr Blanchard qui lui donna les premiers soins; il constata, sur la personne de G., l'existence de six plaies, toutes semblables, produites par un instrument aigu et tranchant, à l'épaule, au bras, à l'abdomen, mais peu profondes, et d'une septième plaie de même nature et beaucoup plus grave, au-dessous du sein droit, le couteau du meurtrier avait par là atteint le poulmon. G. a été transporté aussitôt à l'Hôpital cantonal.

Quant à Della Torre, le brigadier et le gendarme du poste de la Terrassière l'ont arrêté peu après chez un menuisier où il s'était réfugié au n° 17 du chemin de l'Avenir. Il a été écroué à St-Antoine.

CANTON DE FRIBOURG

La vraie tolérance

Chacun sait que le canton de Fribourg est un foyer de fanatisme et d'intolérance. On vient de nous le redire à satiété, dans ces derniers temps, et parmi ceux qui ne nous ont pas maché ce compliment il faut mentionner, en toute première ligne, le Handels-Courrier, de Biel ne.

Le Handels-Courrier veut bien aujourd'hui joindre l'exemple à la leçon, et voici comment un journal doit s'exprimer pour être, comme la feuille biennoise, à la hauteur de la tolérance libérale:

« L'ultramontanisme est notre plus dangereux ennemi. A quoi sert de fortifier nos frontières, d'organiser notre armée... quand l'unité et la force intérieure nous font défaut, quand nous ne pouvons pas nous fier aux concitoyens qui sont dans nos rangs, quand nous ne cherchons pas, avant tout, à arracher de notre corps le poison qui tue le sentiment de notre solidarité... On ne fait pas assez attention à la puissance délétère de ce communardisme (Communardenthum), le plus terrible de tous. C'est horrible!... Rome ne laisse pas de patrie suisse aux catholiques suisses... C'est le vice Dieu du Vatican qui commande. C'est Rome qui, il y a 30 ans, a fomenté la guerre civile dans notre Confédération, six fois et demie séculaire... GUERRE DONC AUX NOIRS ÉMISSAIRES DE L'ÉGLISE ROMAINE! OUI, GUERRE!... Rome ne peut être vaincue que par un combat à outrance. »

Eh bien! la Liberté est trop encroûtée dans son fanatisme, pour écrire de ce style et pratiquer ainsi la tolérance envers des concitoyens d'une autre confession chrétienne.

Le conseil d'Etat a nommé: MM. Fomerod, Ignace, à Ependes, au poste de suppléant de l'officier d'état civil du 13^e arrondissement de la Sarine, en remplacement de M. Bongard, démissionnaire; Bula, Jacob, à Galmitz, et Erath, Felix, à Fribourg, contrôleurs des routes dans les 2^e et 7^e arrondissements (Lac et Singine.)

Il a confirmé dans leurs postes de contrôleurs des routes: MM. Schneuwly, Henri, à Fribourg; Ding, Léou, à Navilly; Richoz, commissaire, à Siviriez; Maillard, Xavier, à Bulle, et Pilloud, Arthur, à Châtel-St-Denis.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

Correspondance particulière de la Liberté

Paris, 2 mars

M. Jules Ferry commence à être sérieusement inquiet de la tournure que prend la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur. Ses avocats ne sont point heureux. M. Pelletan a été vaillamment battu hier, par M. Chesnelong, sur la question du Concordat. M. Lucien Brun ayant affirmé que l'Église considère le Concordat comme un traité liant les deux parties contractantes, M. Pelletan a prétendu démontrer à la tribune que cet honorable orateur était dans l'erreur la plus profonde. M. Chesnelong a riposté vigoureusement et, avec des documents d'une autorité incontestable, il a fait justice des ridicules prétentions doctrinales de M. Pelletan, en matière de droit canon. M. Jules Ferry n'a pas obtenu plus de succès que M. Pelletan; il a pataugé, comme M. Foucher de Careil, dans un patois prétentieux, indigne d'un petit-maitre de l'Université.

Le découragement de M. Jules Ferry est donc bien naturel. Serait-ce pour cela que l'on cherche à faire traîner la discussion en longueur? Serait-ce dans ce but que M. Schœlcher a lu à la tribune, pendant cinq longs quarts d'heure, un factum indigeste sur des faits sans valeur, sans autorité, qui se seraient passés au Sénégal?

Ce qui est hors de doute, c'est que l'art. 7 est sérieusement menacé et que le ministre de l'Instruction publique, battu sur tous les points par les orateurs de la droite et du centre gauche, pourrait bien, après ces nombreuses défaites morales et intellectuelles, éprouver un échec définitif. Dans les colloques du Sénat, on prétendait hier que le ministre n'avait point l'intention d'intervenir dans la discussion. Est-ce que M. de Freycinet, flairant une défaite ou éclairé par les magnifiques argumentations des orateurs de la droite, sur la portée dangereuse, profondément regrettable du projet Ferry, laisserait le ministre de l'Instruction publique se débrouiller, seul, avec l'aide de ses amis?

Dans le discours commencé hier et qu'il doit reprendre aujourd'hui, M. Buffet a prouvé tout d'abord à M. Jules Ferry que, dans sa réponse à M. Lucien Brun, il n'avait traité qu'une seule des questions soulevées. Monsieur Buffet, avec une parole claire, nette, incisive, et une rigoureuse logique, s'attachait à démontrer que la question de la dénationalisation des établissements libres, celle de l'équivalence des inscriptions, et enfin celle de la collation des grades ont une connexion profonde et que les modifications proposées par le projet de loi offensent non seulement la liberté, mais la justice.

Leur adoption, s'est écrié M. Buffet, avec un sentiment de vive indignation, serait une monstrueuse iniquité. Je ne suppose pas qu'il y ait une assemblée française qui puisse la consacrer. Ce discours sage, mesuré, écouté avec attention, produit un excellent effet sur le centre gauche.

Il est probable que la discussion de l'amendement de MM. Lucien Brun et Chesnelong, ainsi que celle des six premiers articles, seront terminées aujourd'hui.

Les débats sur l'art. 7 commencent donc jeudi. Dix-huit orateurs, sans compter le rapporteur et le ministre de l'Instruction publique sont inscrits. On se préoccupe beaucoup du discours de M. Dufaure. L'honorable sénateur ne cesse, depuis l'ouverture de la discussion, de prendre des notes. Il a rassemblé sur cette question un volumineux dossier. Plusieurs de ses amis prétendent qu'il prononcera un des plus beaux discours de sa carrière parlementaire qu'il veut dignement couronner.

On compte encore six ou sept sénateurs indécis sur l'art. 7. Ils sont l'objet de part et d'autres des instances les plus vives. On

veille du dimanche des Rameaux; or, le lendemain était le jour de clôture de la Mission que le Saint-Père vient de faire donner à sa Ville. Plus de quatre-vingts prédicateurs fortifiés à l'avance par les bénédictions et les encouragements de Pie IX, ont distribué la parole divine dans dix églises désignées par le pape. Pendant quinze jours la foule n'a cessé de remplir les églises, d'écouter la parole divine et de suivre les pieux exercices. Les résultats ont été au-dessus de l'espérance et le cœur de Pie IX en est, dit-on, grandement consolé.

« Le nombre de mauvais livres et de mauvais journaux apportés aux missionnaires est incalculable et ils ont été brûlés sur les places publiques devant les églises. Tu te rappelles les habitants des quartiers du Transévère et des Monts dont tu trouvais l'attitude si fière et au milieu desquels tu prétendais ne pouvoir passer sans frissonner, effrayé parce qu'on t'avait raconté de leur férocité. Eh bien! ils ont été touchés par la grâce, et ils sont venus déposer leurs stylets, leurs couteaux, leurs pistolets et on les a brisés publiquement. Ce peuple est vraiment plein de foi et la parole divine trouve toujours un puissant écho dans son âme.

« On m'a raconté un fait touchant qui, je crois t'intéressera, en te rappelant surtout les habitudes et le caractère romains. A San-Spirito, à l'entrée du Borgo, entre le pont Saint-Ange et Saint-Pierre, un prédicateur parlant au peuple le langage accentué et imagé qui lui convient, a détaché un grand crucifix de bois de la croix et a placé ce crucifix entre les bras d'une statue de la Vierge;

croit qu'ils voteront finalement contre l'article.

Il ne paraît pas douteux que le scrutin public soit demandé par tous les groupes du Sénat sur l'article 7. Partisans et adversaires paraissent y attacher une égale importance.

Il est maintenant absolument certain que le gouvernement ne posera pas la question de cabinet sur l'art. 7.

On parle beaucoup des tranches assez comiques où serait M. Cazot, ministre de la justice, qui aurait reçu, à propos de l'affaire Hartmann, des lettres anonymes pleines de menaces pour le cas où l'inculpé serait livré à la police russe. Le malheureux ministre ne rêve plus, paraît-il, que « de poignards internationaux ».

Les nihilistes parisiens de la rive gauche ont obtenu un fiasco complet avec leur convocation d'étudiants. Ce n'est pas qu'on n'y ait point répondu. Tout au contraire, la salle de la rue d'Arras contient 500 places et plus de deux mille personnes se pressaient à la porte d'entrée.

Les organisateurs de la réunion privée n'ont pu maintenir la foule : le bureau qui recevait les cartes d'invitation à l'entrée, a été bousculé, les portes enfoncées, et nous avons assisté au spectacle écœurant de deux mille braillards, dont les étudiants formaient l'exception, réunis pour protester contre l'extradition, d'Hartmann « un étudiant de 45 ans ».

On a crié : vive la sociale ! vive la commune ! à bas les jésuites ! On s'est bousculé, disputé, injurié. Blanc, un étudiant sans doute que le hasard amenait en ces lieux, a voulu venir chercher un regain de popularité. Hélas ! le vieux révolutionnaire démodé a été l'objet de plus de huées que de vivats !

Les rentes se relèvent assez vivement sous le bon marché des reports qui permet à la spéculation de conserver ses positions à la hausse.

Grande animation, au moment de la réponse des primes sur les fonds étrangers et les valeurs de crédit.

Malgré les menaces d'incendie à Moscou et à St-Petersbourg, le 5 0/0 russe 1877 montre quelque tendance à se relever. Il n'en est pas de même des chemins de fer du sud-ouest russe qui sont plus offerts que jamais.

P. S. — Le duc d'Aumale a reçu la notification officielle de sa mise en disponibilité, par suite de la suppression des fonctions d'inspecteur général de l'armée.

Le prince Hohenzollern est attendu à Paris ce soir ou demain matin. Il quittera définitivement Paris à la fin du mois. Les journaux officieux assurent qu'il apportera des explications pacifiques au sujet de ce changement de l'ambassadeur prussien à Paris.

Un nouvel accident est arrivé, cette nuit, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest. Un train a déraillé au Mans, aux environs de la Loupe.

Tous les trains qui arrivent à la gare Montparnasse étaient en retard.

France. — On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Parmi les nouveaux receveurs des finances dont la nomination a paru avant hier au *Journal officiel*, il y en a 37 qui sont hors d'état de fournir le cautionnement réglementaire. C'est une grande société de crédit, dirigée par un républicain, qui s'est chargée de leur venir en aide moyennant une commission déterminée (nous pourrions en dire le chiffre), et un privilège de second ordre. Seulement, comme la société en question n'a qu'une confiance très limitée dans les aptitudes financières des favoris de M. Wilson, le conseil d'administration s'est réservé le droit de désigner les fondés de pouvoirs. »

— On lit dans le *Monde* :

« Nos lecteurs savent que depuis deux mois le chiffre de la mortalité atteint à Paris des proportions inquiétantes. Au lieu de 1.000 décès environ par semaine, le Bulletin de la Statistique municipale en a accusé jusqu'à 1.600, et même davantage. D'où vient cette recrudescence de la mortalité ?

« Assurément, l'état actuel de la température peut expliquer, dans une notable mesure, ce phénomène douloureux. Mais la science assigne à la crise morbide que nous traversons une cause particulière et directe qu'il est de notre devoir de signaler.

« Personne n'ignore l'influence considérable qu'exerce sur l'état sanitaire d'une grande cité l'entretien de la voirie. Or, de l'avis des médecins les plus éclairés, et no-

tamment de ceux qui font de l'hygiène une étude spéciale, la lenteur et la négligence apportées par l'administration municipale à l'entretien des neiges qui ont encombré Paris cet hiver, ont été la cause certaine et trop efficace d'une insalubrité dont les effets se font encore sentir.

« Et pourquoi ces lenteurs et cette négligence dont tout Paris a été témoin, et dont il a été depuis victime ? Le budget de la ville de Paris n'est-il pas assez richement doté pour pourvoir à tous les besoins ? Non, la négligence dont nous nous plaignons a pour cause non seulement l'incapacité républicaine, mais surtout les préoccupations irréligieuses et politiques de nos conseillers municipaux.

« Dans l'ardeur de persécution qui les possède, et pour hâter l'œuvre de déchristianisation de l'enseignement, les sectaires qui gouvernent Paris ont opéré, dit-on, des virements de fonds notables en faveur des écoles sans Dieu. La salubrité de Paris en a souffert, et les familles non pas seulement vu leurs vœux méconnus : la passion anti-religieuse de nos conseillers municipaux, non contente de blesser les croyances, a mis en péril la santé publique. »

Alsace Lorraine. — La délégation d'Alsace Lorraine vient d'émettre un vœu qui a trait au *Kulturkampf* dans la province annexée.

Voici ce dont il s'agit :

La loi de mai 1873 relative à l'enseignement soumet à la surveillance et au contrôle de l'Etat les établissements d'enseignement secondaire et primaire. Assimilant les petits séminaires à ces établissements, le président supérieur de l'Alsace Lorraine avait tenté d'appliquer la loi aux petits séminaires de la province. L'évêque de Metz avait accepté, de fait, l'assimilation ; l'évêque de Strasbourg l'avait repoussée et avait, en conséquence, refusé de soumettre à l'approbation du gouvernement la nomination des professeurs ainsi que les programmes. Il en était résulté un conflit à la suite duquel le petit séminaire de Strasbourg avait été fermé.

La délégation d'Alsace-Lorraine a émis à l'unanimité un vœu en faveur de la réouverture de l'établissement.

L'évêque de Strasbourg et le gouverneur sont en négociations au sujet des conditions sous lesquelles ce vœu pourrait être accueilli.

Rome. — On assure que le Saint-Père a écrit entièrement de sa main, non-seulement le texte latin de l'encyclique *Arcanum divinae sapientie*, mais encore la traduction italienne, qui est d'une fidélité à laquelle, il faut en convenir, la langue française se refuse souvent.

Angleterre. — La date du départ de l'impératrice Eugénie pour le Zoulouland est définitivement fixée. Lors de la dernière visite que la reine Victoria a faite à Chislehurst, l'impératrice lui a annoncé qu'elle comptait s'embarquer à Portsmouth le vendredi saint.

La reine Victoria a fait promettre à l'impératrice qu'elle irait passer quelques jours à Windsor avant son départ pour le Zoulouland.

Pendant sa visite à Chislehurst, la reine a déclaré qu'aucune pression, qu'aucune démarche ne lui ferait changer sa résolution relativement au monument qui doit être élevé au prince impérial dans l'abbaye de Westminster, et que le doyen de l'abbaye avait reçu des instructions sévères à cet égard.

Le séjour de la mère du prince impérial au Cap ne doit être que de dix jours. Les veuves de deux officiers anglais tués dans la dernière guerre ont obtenu l'autorisation de l'accompagner dans son pèlerinage.

L'impératrice emportera avec elle un matériel de campement exactement semblable à celui d'un simple officier de l'armée britannique. Pour arriver dans la vallée de l'Iltéoz, où a péri le malheureux prince, l'impératrice aura à faire un voyage de trois jours à travers un pays absolument sauvage où elle ne peut espérer trouver ni maison, ni abri d'aucune sorte.

— On lit dans le *Paris-Journal* :

« L'héritier du duc de Devonshire, lord Courtenay, vient d'abjurer le protestantisme entre les mains de Mgr Manning.

« Lord Courtenay doit se rendre à Rome avec l'éminent prélat, qui présentera le néophyte au Pape Léon XIII.

Autriche. — M. d'Oabril a demandé à l'Autriche l'extradition du Russe Tafa, résidant actuellement à Vienne et accusé de complicité avec les nihilistes.

Autriche-Hongrie. — La *Gazeta Narodova* de Lemberg publie le programme

du parti fédéraliste de la Chambre des Seigneurs, adopté le 16 février dans une assemblée tenue chez le prince Schwarzenberg.

Voici les points principaux de ce programme :

« Les soussignés déclarent vouloir défendre le droit dans tous les domaines de la vie publique et concourir à l'établissement d'une entente complète entre l'Eglise et l'Etat. Ils se déclarent pour l'égalité, fondée sur l'histoire et assurée par la loi, de toutes les nationalités au point de vue du droit, afin que chacune puisse participer dans la même mesure aux libertés constitutionnelles. Les membres du parti fédéraliste de la Chambre des Seigneurs visent en outre au rétablissement de l'équilibre dans le budget, et se sont proposé de mettre la monarchie à même de faire valoir avec succès, dans toutes les circonstances, toute l'influence qu'elle est appelée à exercer en sa qualité de grande puissance. Les membres du nouveau parti veulent arriver à ces fins au moyen du développement bien entendu et efficace des institutions déjà existantes. »

On annonce d'autre part la constitution, dans le sein de la Chambre des Seigneurs, d'un groupe du Centre, composé pour la plus grande partie de pairs ayant appartenu jusqu'à présent au parti constitutionnel. Il résulte de ces faits que la décomposition de ce parti fait des progrès rapides et qu'il est menacé de perdre sous peu la majorité dont il dispose encore dans la Chambre Haute.

Allemagne. — Au Reichstag, le ministre de la guerre a défendu le projet de loi militaire.

Il dit que les gouvernements ne doivent pas être exposés à la chance d'être dépassés par des puissances voisines sous le rapport des institutions militaires.

Il est absolument indispensable de se mettre à la même hauteur qu'elles, bien qu'il n'y ait en ce moment aucun motif de craindre quelque entreprise de leur part.

M. Richter fait remarquer la portée de la déclaration ministérielle qui montre que le projet n'a été motivé par aucune crainte de complications imminentes, ce qui réduit à néant les bruits pessimistes répandus sur nos relations actuelles avec la Russie. Mais, en égard aux ressources financières du pays, et comme compensation des charges nouvelles qui lui sont imposées, il demande que le service militaire soit réduit à deux ans.

M. de Moltke expose que tous les gouvernements veulent maintenir la paix, tant que cela sera possible, mais qu'il faut se garder de traiter le gouvernement comme un pouvoir ennemi qui doit être contenu et diminué autant que possible. Tandis que les autres Etats de l'Europe n'ont à faire front que d'un seul côté et concentrent à nos frontières une grande partie de leurs forces, l'Allemagne, sans y chercher une intention hostile, est obligée de compter avec cette situation.

L'orateur entre dans des détails sur l'augmentation numérique considérable subie par les armées de la France et de la Russie et sur la durée plus grande du service dans ces deux pays ; il déclare que, par des motifs d'économie politique et militaires, il est impossible d'introduire le service de deux ans et qu'en tout cas on ne saurait choisir un moment plus défavorable pour faire un essai de ce genre. Il termine en ces termes :

« Nous devons être en mesure de garder la paix et de l'imposer, et dans cette ligne de conduite nous ne resterons probablement pas isolés. Cela n'est point une menace, mais une garantie de paix, pourvu que nous soyons forts et armés. »

M. Reichensperger (centre catholique) se prononce contre le projet, parce que les charges actuelles pèsent déjà trop lourdement sur le pays. A son avis, les bons rapports avec l'Autriche sont une raison de plus pour envisager l'avenir sans inquiétude. Eventuellement, il appuiera la réduction à deux ans du service militaire.

M. de Bennigsen déclare, au nom de la grande majorité du parti national-libéral, qu'ils appuieront le projet dans ses dispositions essentielles. Il propose le renvoi à une commission.

Russie. — Les fêtes du jubilé du couronnement du czar se sont bien passées à St-Petersbourg.

A dix heures du matin, une aube a été donnée devant le palais d'hiver. Elle a été favorisée d'un temps doux et d'un rayon de soleil.

Peu après des députations de cent hommes de chaque régiment de la garde se massèrent sur la petite place du palais d'hiver, tandis qu'une foule compacte remplissait les deux grandes places.

A 10 h. 1/2, l'empereur parut au balcon, où il fut salué avec un enthousiasme indescriptible par les troupes et la population. Il y resta une demi-heure, pendant laquelle les cris de joie et les manifestations sympathiques d'une foule innombrable ne cessèrent de retentir.

La musique a joué l'hymne national « Dieu protège le czar », accompagnée par une salve de 101 coups de canon et au son des cloches de toutes les églises.

A 11 h. 1/2 le service religieux a commencé au palais d'hiver.

La ville a été pavoisée jusque dans les quartiers les plus reculés.

Tous les journaux de St-Petersbourg célébrèrent la fête dans leurs articles de fond.

Jetant un coup d'œil sur le quart de siècle qui vient de s'écouler, ils témoignent leur reconnaissance profonde pour les grandioses et bienfaisantes réformes opérées par l'empereur.

Ils expriment à l'unisson la conviction que ni les complications extérieures, ni les ennemis de l'intérieur ne pourront arrêter le développement régulier de la Russie, ni ébranler l'attachement du peuple pour son chef.

Après le service d'actions de grâces célébré au palais d'hiver, la réception a eu lieu à la cour.

Le corps diplomatique était au complet ; tous les salons étaient comblés.

Avant la réception du corps diplomatique, le Conseil d'Etat au complet et tous les ministres avaient été reçus par l'empereur.

A 2 h. 1/2 a eu lieu la réception du Sénat et des membres d'autres corps constitués et institutions publiques, puis celle des élèves des écoles impériales des demoiselles.

Orient. — La petite ville d'Urfa, en Chaldée, l'ancienne Ur de la Bible, lieu de naissance du patriarche Abraham, vient d'être presque entièrement détruite par un incendie. Le feu a éclaté dans la soirée du 24 janvier, la plupart des habitants ont transporté leurs objets précieux dans l'habitation connue sous le nom de « Bet Kalil Allah » (maison de l'ami de Dieu) que l'on montre encore au voyageur comme la demeure où est né Abraham. Cette maison a été préservée.

Rosnie. — L'*Abendpost* annonce que par suite de la lutte qui a eu lieu entre une compagnie autrichienne et une bande armée dans le voisinage de Tleobé, on a organisé des patrouilles qui ont dispersé les bandes d'individus armés dont l'une s'était emparée d'un troupeau de moutons. L'ordre n'a pas été troublé depuis. Les commandants des troupes se sont aussitôt concertés avec les autorités turques.

DÉPÊCHES TÉLEGRAPHIQUES

SAINT-PETERSBOURG, 3 mars.

Un inconnu âgé d'environ trente ans a tiré sur le général Loris Melikoff au moment où il descendait de voiture devant la porte de son hôtel. L'uniforme du général a été déchiré.

Le général a arrêté lui-même le coupable.

BRUXELLES, 3 mars

Hier, à la sortie du théâtre de la Monnaie, sur le passage de la voiture de la reine une détonation s'est faite entendre. Le bruit courut qu'un coup de pistolet avait été tiré sur la voiture de S. M. Informations prises, on apprit qu'il s'agissait seulement de l'explosion d'un pétard jeté là par un mauvais plaisant.

BRUXELLES, 3 mars.

A la fin de la séance de la Chambre des représentants, le ministre de la justice déclare que l'incident d'hier n'a nullement le caractère d'un attentat, et que la détonation a été produite par un pétard.

Madame Bornet née Riemy et ses enfants, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis Bornet,
professeur et directeur des écoles, décédé à la Chaux-de-Fonds, le 2 mars 1880, dans sa 62^{me} année.
R. I. P.

FAITS DIVERS

Dans la bibliographie de notre journal du 26 février nous avons recommandé l'intéressant ouvrage intitulé : *L'Improvisateur*

